

TOUTES LES SPÉCIALITÉS COLOMBOPHILES sont en vente à la Pharm. du Progrès 105, GRANDE-RUE, 105 ROUBAIX

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 75.00
	Autres départements.....	3 mois, 25.00; 6 mois, 45.00; 1 an, 80.00
	Belgique.....	3 mois, 28.00; 6 mois, 50.00; 1 an, 90.00
	Union Postale: Tarif A.....	3 mois, 30.00; 6 mois, 55.00; 1 an, 100.00
	Tarif B.....	3 mois, 32.00; 6 mois, 60.00; 1 an, 110.00

ANNONCES.....

REDACTION.....

BOUBAIX..... 65 à 71, Grande-Rue, Tél. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

VISITEZ LONDRES

LA CORNUAIGNE

LES LACS ANGLAIS

LES PAYS DE SHAKESPEARE

Un programme illustré indiquant les prix et conditions de ces excursions sera adressé gratuitement sur demande, à l'Agence Dean et Dawson Ltd 2 et 4, rue Edouard-VII PARIS

BILLET PARISIEN

UN PLAN FRANÇAIS DE LIQUIDATION

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 21 JUIN (Minuit).

Le plan français de liquidation des réparations, soumis par M. Herriot à M. Mac Donald, n'a pas eu l'heur d'être discuté. Il n'en a été question que dans les deux Premiers Ministres, ainsi que le bruit en a couru à Lausanne et ailleurs.

La courtoisie et la bonne humeur n'ont pas cessé de régner dans les relations de ces deux hommes qui, en dépit de conceptions opposées sur beaucoup de points, de tempéraments très différents et de disciplines spirituelles absolument dissemblables, sympathisent visiblement.

Mais, dès qu'on s'éloigne de ce, brutalement confrontés, les thèses défendues par les deux pays se sont révélées au premier abord sans commune mesure. La France ne veut pas que le règlement des réparations se fasse uniquement à ses dépens. Libre aux Américains, aux Anglais, aux Italiens et aux Allemands de juger qu'elle a tort de ne pas vouloir être la victime expiatoire, immolée en faveur de la reconstruction de l'Europe. L'opinion française n'admettrait pas — et M. Herriot a parfaitement interprété sur ce point la volonté nationale — que, tandis que nous continuerions les paiements à l'Amérique, l'Allemagne fût totalement libérée de sa dette envers nous.

La théorie de l'ardoise nette n'a donc aucune chance d'être acceptée par la France tant que les États-Unis ne l'auront pas adoptée au profit de leurs débiteurs européens. Aussi bien, la France a présenté un projet de liquidation prévoyant le versement par l'Allemagne d'un solde net qui serait partagé entre l'Amérique et les peuples intéressés de l'ancien Continent. Les deux tiers de cette somme seraient versés aux États-Unis en compensation de leur créance sur l'Europe, qu'ils abandonneraient définitivement.

Cette combinaison peut servir de base à des discussions ultérieures. Elle est, en tout cas, conforme aux conclusions des experts de Bâle.

Le Sénat a voté hier la proposition de loi sur la propriété commerciale

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à 13 h. 10, sous la présidence de M. Jeanneney.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, modifiée par la Chambre et tendant à modifier les dispositions de la loi sur la propriété commerciale.

M. Morand, rapporteur, fait l'historique des débats auxquels a donné lieu depuis quinze ans, le vote des diverses dispositions législatives relatives à la propriété commerciale. Il expose ensuite le résultat des travaux de la Commission de législation qui, dit-il, s'est efforcée de trouver une porte ouverte aux principes essentiels de la loi de 1921, un terrain d'entente avec la Chambre, de façon à mettre fin aux prolongations.

En conclusion, M. Morand demande au Sénat de voter cette loi qui doit être définitive. Le premier juillet expirera le régime des prolongations et il faut qu'à cette date, la loi soit votée.

Le garde des sceaux n'a dit qu'il ne demandait pas de nouvelles prolongations. M. René Rostaux. — J'espère que le vote de la loi me permettra de n'en pas demander.

M. Méraud. — Pour ma part, je combattrai toute demande de ce genre et c'est pourquoi je vous demande de voter cette loi qui établira un régime d'équité.

M. Rostaux. — Il faut instaurer définitivement la loi du 30 juin 1926 trop longtemps remaniée et interprétée. Je suis convaincu que l'accord se fera entre les deux assemblées et j'y apporterai mes soins. Les divergences qui subsistent seront facilement effacées et nous verrons finir la période des prolongations. Je suis que tout le ven du Sénat. C'est aussi celui du Gouvernement.

La discussion générale est close.

On examine ensuite les articles dont quelques-uns sont adoptés avec des amendements et l'ensemble de la proposition de loi est adopté.

Séance levée à 13 h. 50. Séance jeudi à 15 heures.

Le Congrès eucharistique de Dublin



UNE RUE PAVOISÉE DE DUBLIN (Wide World photos.)

Les fêtes eucharistiques internationales de Dublin ont commencé lundi par la réception du légat pontifical, S. Em. le cardinal Lauri et ont été accueillies dans la capitale de l'Irlande par M. de Valera et les membres du Gouvernement. Tout un cortège de prêtres lui fit escorte jusqu'à la cathédrale.

LETTRÉ DE BRUXELLES

LES CATHOLIQUES NE DÉSERTERONT PAS

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)

BRUXELLES, 21 JUIN 1932.

Il ne faudrait pas croire que la paix scolaire soit désormais assurée en Belgique parce que le Congrès libéral a repoussé à une éminente majorité, la thèse des radicaux qui voulaient supprimer, sans compensation, les subsides aux écoles libres. En réalité, le maintien de ces subsides a été condamné en principe et le Congrès libéral a décidé de les supprimer par étapes.

Or, cela, les catholiques ne l'acceptent pas. Ils ne peuvent pas l'accepter, parce que c'est contraire à leur programme, à leur doctrine, à leurs droits constitutionnels. Voudraient-ils, au surplus, abdiquer, que l'opinion publique fortifiée par des années d'action catholique de plus en plus puissante, ne le leur permettrait pas aux hommes politiques assez aveugles pour franchir un pas glorieux et tout jérémian d'héroïsme.

Les affaires sont les affaires, c'est vrai dans tous les partis, et la sagesse politique est de réaliser les choses possibles. C'est dans la tradition du parti catholique belge. Mais les droits de l'enseignement libre, la liberté des pères de famille sont justement, pour les catholiques belges, des principes sacrés qu'ils ne peuvent abandonner sans peine de perdre leur raison d'être. Des catholiques qui renonceraient aux droits de l'enseignement chrétien ne seraient plus catholiques. Et ces droits ne peuvent rester de la théorie pure; ils doivent entrer dans la pratique. Ne serait-ce pas insulter la classe ouvrière que de lui dire: «Vous avez la liberté scolaire, comme tous les citoyens», tout en ne permettant pas à ces ouvriers qui n'ont pas le moyen de bâtir et d'entretenir des écoles et d'avoir des instituteurs et institutrices de leur choix, d'exercer leurs droits sacrés.

La légitimité des subsides scolaires est d'ailleurs reconnue par les libéraux eux-mêmes qui demandent et reçoivent des subsides officiels pour les organisations scolaires que l'on n'a pas mis sur pied.

Donc, le vote du Congrès libéral ne met pas fin à la guerre scolaire. Peu importe qu'il ne fixe pas de date à la suppression des subsides. Cette suppression est décidée. Les catholiques dégraderont de cette situation toutes les conclusions qu'elle comporte, conclusions qui ont été précisées d'ailleurs au Congrès libéral lui-même: «L'opinion se dressera contre le parti libéral s'il déclenche la guerre scolaire.»

Au surplus, M. Tscholffen, leader démocratique chrétien et ministre des Colonies, a déjà répondu au Congrès libéral. Parlant, dimanche, à Charleroi, à la grandiose manifestation «Réveil Nocturne», il a déclaré: «Le régime scolaire actuel nous suffit. Mais nous ne prétendons pas qu'on nous enlève quelque chose. Les catholiques demandent la paix; mais si elle leur est imposée, ils ne refuseront pas la bataille.»

UNE COURTE SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 21 juin. — La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Moncelle.

La Chambre valide sans débat les élections de MM. Rouleaux-Duzare, de Domfront; Dupray de la Maherie, de Pomfont; Georges Moutet, à Orléans, et Desques, à Tarbes.

L'ordre du jour appellerait la nomination définitive des grandes commissions, mais cette formalité est ajournée à demain matin.

Les groupes se réuniront vendredi, pour élire leurs bureaux.

M. René Jean, député communiste du Lot-et-Garonne, proteste contre la volonté du gouvernement de ne pas faire siéger la Chambre, et la passivité de celle-ci, alors que tant de problèmes graves sont posés (Exclamations).

La séance est levée à 10 h. 05.

Prochaine séance demain matin à 10 heures.

LA SUISSE APPROUVE UNE CONVENTION AVEC LA FRANCE

Berne, 21 juin. — Le Conseil national a approuvé sans discussion la convention franco-suisse du 9 septembre 1931, relative à l'assistance aux indigents.

LES THÈSES FRANÇAISE ET ANGLAISE RESTENT OPPOSÉES A LAUSANNE MAIS ON RECHERCHE UN TERRAIN D'ENTENTE

Les événements diplomatiques de la journée de lundi ont donné lieu dans la presse à diverses interprétations parfois même assez dramatiques; c'est ainsi qu'on a annoncé que l'entente de la matinée entre les ministres français et britanniques avait été un tour assez vif, qu'elle avait révélé un «abîme» entre les deux thèses touchant les réparations, que l'irritation des ministres anglais était telle qu'ils étaient allés «jusqu'à menacer de quitter Lausanne le soir même», qu'«enfin M. Herriot avait eu pendant la nuit une entrevue mystérieuse avec M. Mac Donald pour tâcher de renouer le fil de la conversation ininterrompue.

La réalité est toute différente de ces récits romanesques, et infiniment plus simple. Il est tout à fait exact, et la délégation française ne l'a nullement caché, qu'au cours de l'entretien de deux heures, que MM. Mac Donald et Herriot ont eu le matin avec MM. Edouard Herriot et Germain Martin, les deux conceptions en présence se sont affrontées, les ministres anglais réclamaient toujours l'annulation des réparations, leurs collègues français ce réclamant le maintien, mais en proposant l'aménagement aux circonstances actuelles.

La suspension des paiements du Reich

M. Mac Donald ne pouvait pas être surpris et encore moins irrité de l'attitude du chef du Gouvernement français. En effet, avant de signer la déclaration inaugurale de la Conférence, acceptant la suspension des



L'ARRIVÉE DE M. HERRIOT A LAUSANNE (Wide World photos.)

paiements pendant la durée de ses travaux, M. Herriot l'avait loyalement averti de ses intentions et il ne peut y avoir, à cet égard, aucune équivoque, aucun malentendu.

Le Gouvernement français est résolument hostile à la suppression complète et définitive des versements du Reich. Les ministres français et anglais ont échangé, à ce sujet, toute une argumentation, mais ils l'ont fait avec un calme absolu et en toute cordialité, en hommes d'affaires bien plus qu'en politiques et sans la moindre vacillation dans les propos.

En particulier, M. Herriot a démontré à ses interlocuteurs que si les paiements allemands étaient rendus difficiles par la crise mondiale, il n'en serait certainement plus de même quand celle-ci aurait pris fin; que l'infirmité britannique ne commandait pas de favoriser sur les marchés économiques un concurrent aussi redoutable que l'Allemagne; qu'enfin, les milieux officiels américains, dont dépend la solution finale, étaient absolument opposés à l'abandon des réparations.

Il n'y avait vraiment, dans cette justification de la position française comme on le dit, une rupture de négociations. Au contraire, les experts des deux principales délégations ont été chargés par leurs ministres de re-

LES CONVERSATIONS DE GENÈVE

Genève, 21 juin. — Les conversations entre les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, au sujet des travaux de la Conférence du désarmement, se poursuivent activement.

Une nouvelle réunion a eu lieu ce matin à l'hôtel Beauvillage.

On se montre toujours très réservé sur l'objet de ces conversations. Cependant, on sait que, parmi les problèmes concrets abordés jusqu'ici figurent celui qui soulève la guerre chimique et bactériologique et celui de l'internationalisation de l'aviation civile.

Après ce dernier, M. de Jouvenel, de la délégation française, a présenté un exposé très complet, mais qui ne semble pas avoir convaincu les Américains. Ceux-ci continuent de penser que ce projet ne pourrait valoir que pour l'Europe seulement.

Du côté britannique, sir John Simon a apporté quelques précisions sur son projet de limitation qualitative des armements.

Ce projet envisagerait le non-remplacement des armes offensives détruites par les puissances et interdites par le Traité de Versailles.

Les délégués des grandes puissances qui prennent part aux conversations sont tenus au courant. C'est ainsi que sir John Simon qui a déjeuné hier, avec M. Grandi, a déjeuné aujourd'hui avec M. Nodolny, premier délégué de l'Allemagne à la Conférence du désarmement. Mais le moment ne paraît pas encore venu de demander aux représentants de l'Italie, de l'Allemagne et du Japon de participer aux conversations, ce qui montre que l'accord n'est pas encore intervenu.

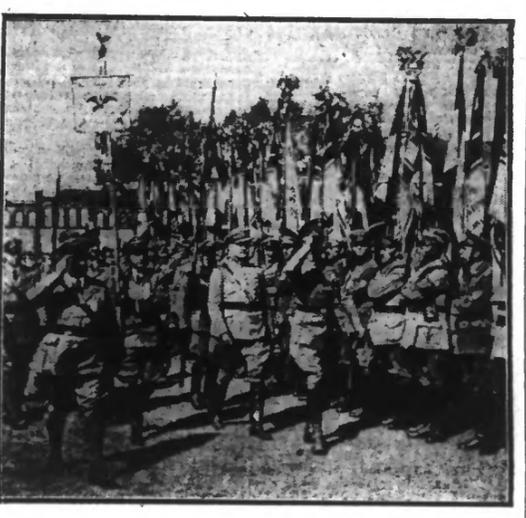
Dans l'entretien qui a eu lieu dans la soirée de lundi, à Morges, entre M. Herriot, venu de Lausanne et M. Paul Boncour d'une part et les délégués américains, M. Gibson et Norman Davis, il aurait été question du plan de limitation des effectifs présenté par la délégation américaine. Ce plan prévoit, dit-on, une réduction de 25 pour cent des effectifs.

On insisterait aux États une force de police ciblée d'après le chiffre de leur population, mais on assure qu'un accord n'a pas pu intervenir à ce sujet entre les représentants de la France et des États-Unis.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

Paris, 21 juin. — La Conférence économique de l'Afrique française, présidée par M. Edouard de Warren, tiendra sa première réunion à Paris, le mardi 5 juillet prochain.

L'ex-Kronprinz à la parade



L'EX-KRONPRINZ D'ALLEMAGNE SALUE LES DRAPEAUX A UNE PARADE DES CASQUES D'ACIER DANS LE BRANDENBOURG. (Wide World photos.)

La situation en Allemagne vue par un socialiste

Paris, 21 juin. — L'Ordre publie une lettre adressée il y a quelques semaines à un des principaux chefs du parti S.F.I.O. par un correspondant berlinois, socialiste lui aussi, et admirablement placé pour se rendre compte de la situation actuelle de l'Allemagne.

«L'extrême importance de ce document, dit l'Ordre, ne peut échapper à personne, et n'a pas échappé aux dirigeants du parti socialiste français, MM. Léon Blum et Vincent Auriol, en furent, selon l'Ordre, si violemment émus qu'ils ne jugèrent pas inutile de faire part de leur émoi à leurs camarades allemands.

«Une entrevue aurait eu lieu à Cologne entre les deux membres du parti S.F.I.O. et M. Breitscheid, représentant du parti social-démocrate. Voici ce que dit en substance la lettre en question: «Voilà dix-sept mois que je suis dans ce pays, écrit l'auteur de la lettre, et que professionnellement, j'en suis l'évolution, je puis dire heure par heure, et cette évolution m'émerveille. L'Allemagne est entraînée dans une vague de nationalisme et de francophobie qui mérite la plus sérieuse attention. Ce sont les masses qui souffrent et à qui on répète sans arrêt qu'elles souffrent uniquement par la faute du voisin et que ce voisin travaille sans cesse pour les réduire en état de servage économique, alors que lui regorge d'or et de richesses.

«Du train où vont les choses, il est à craindre qu'à un moment donné, les dirigeants ne soient plus maîtres des masses fanatisées par leur propagande. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette propagande fait tâche d'huile. Tous les partis en sont successivement atteints et sont obligés de hurler avec les loups pour ne pas perdre leur clientèle.

«Les journaux sont obligés de prendre un ton de plus en plus nationaliste pour éviter la faillite.

«L'exemple de la Gazette de Voss, devenue assez agressive pour des raisons matérielles, est caractéristique. En ce qui concerne la question des réparations, dit l'auteur de la lettre, il n'y a pas deux Allemagnes, il n'y en a qu'une, qui est tout entière persuadée qu'elle ne doit rien à la France et même qu'elle a été odieusement volée. Dans ces conditions, un abandon des réparations ne serait nullement un succès pour la gauche, mais ce serait une victoire éclatante pour la bonne Allemagne, pour l'Allemagne hitlérienne.

«En ce moment, il vaut mieux temporiser et garder, avec l'hypothèque des réparations, une arme contre le nationalisme. C'est lorsqu'ils sentiront en face d'eux une volonté conciliante, accommodante, mais ferme, que les malheureux qui marchent derrière Hitler, comprendront peut-être qu'ils ont fait fausse route.»

Les projets financiers du Gouvernement

M. Germain-Martin, qui rentrera vraisemblablement de Lausanne à la fin de la semaine, fera son choix entre les divers projets, sous la direction de M. Palmade, pour assurer le redressement du budget de 1932.

Le principe d'une réduction du traitement des fonctionnaires paraît définitivement écarté. Avec le projet primitif de réduction générale des traitements, l'économie ressortait à 1.200 millions de francs pour tomber à 600 millions en excluant de la restriction les traitements inférieurs à 10.000 francs par an.

Il n'est pas impossible, déclare Le Moine, de compenser une telle somme par un prélèvement d'autres mesures qui auraient une portée générale plus grande, car c'est le nombre des fonctionnaires qui est excessif et non le chiffre de leurs traitements. On pourrait suspendre le recrutement pendant une période suffisante, afin de réduire par voie d'extinction le nombre des fonctionnaires d'un pourcentage déterminé.

D'autre part, les principales propositions entre lesquelles M. Germain-Martin devra faire son choix, semblent devoir suffire à couvrir le déficit. On sait aussi que les associations d'anciens combattants assurent qu'une économie annuelle de 2 milliards 1/2 pourrait être réalisée par la création d'une caisse autonome des pensions.

Au ministère des finances, on déclare que la chose devra être étudiée de très près. Cette procédure eût été parfaite si elle avait été instituée dès le vote de la retraite du combattant. Il reste à calculer si elle peut être encore réalisée et avec quel capital.

Pour le vote des projets financiers par le Parlement, le gouvernement ne manquera pas de réclamer la procédure d'urgence et il escompte qu'elle permettra d'en terminer dans les deux «chambres» avant le 14 juillet.

Le Cartel va jouer pour la présidence des grandes commissions

Paris, 21 juin. — Demain matin, le groupe radical et radical-socialiste se réunira de nouveau pour désigner définitivement ses candidats à la présidence de certaines grandes Commissions permanentes.

Entre temps, il tentera de se mettre d'accord avec le groupe socialiste.

Celui-ci, en effet, revendique pour l'un de ses membres, la présidence de la Commission de l'Agriculture, celle de la Commission d'assurances et de prévoyance sociale, celle de la Commission d'Alsace et de Lorraine, celle du Travail et celle des Travaux publics, soit cinq fauteuils de président sur onze considérés comme disponibles.

Les autres présidences seront à réattribuer ainsi qu'il suit: la commission de l'armée, où tous les candidats se sont effacés devant M. Séna; celles du commerce et des douanes reviendraient aux radicaux; la présidence de la Commission du commerce sera fixée définitivement demain par le groupe radical, qui choisira entre MM. Lévy-Phandery, Camille Picard et Lévy-Quant à la commission des douanes, les radicaux désignent soit M. Raude, soit M. Pierre Cot.

Les radicaux-socialistes, désireux de conserver aussi la présidence de la commission de l'agriculture, tenteront vraisemblablement d'échapper, avec les socialistes une présidence importante, comme celle de la commission des affaires étrangères par exemple.

UN TIRAILLEUR, QUI TUA SON CAPORAL, EST CONDAMNÉ A DIX ANS DE PRISON

Casablanca, 21 juin. — Le Tribunal militaire de Casablanca, a condamné le tirailleur Mohamed ben Misse, meurtrier de son caporal, à dix ans de prison. Le caporal Mustapha ben Mohamed, complice de M. M. Lévy-Phandery, Camille Picard et Lévy-Quant à la commission des douanes, les radicaux désignent soit M. Raude, soit M. Pierre Cot.

LA MANIFESTATION FRANCO-AMÉRICAINE DE LUXEUIL



On a commémoré à Luxeuil la fondation de l'escadille La Fayette et une plaque a été apposée sur la façade de l'Hôtel de Ville.

«Voici le général, Ford près du bras du président de la République.»

Volant à ras de terre un avion militaire tue une femme à Wevelghem

Un terrible accident d'aviation, qui a coûté la vie d'une vieille femme, s'est produit mardi, à 18 h. 30, le long de la grande route de Courtrai, à Menin, juste en face d'un champ d'aviation militaire de Wevelghem.

Mme Gustave Claerhout, née Léonie Verbeeke, 69 ans, demeurant rue des Eperons, à Wevelghem, était occupée dans un champ de chicorées, appartenant à M. Delport. Survint un avion monté par le lieutenant Hubertus et l'adjudant-mécanicien Ricart, qui s'efforça de survoler le champ.

L'avion faisait un vol de démonstration. Pour une raison qu'on ignore encore, l'appareil descendit et, volant à ras de terre, faucha Mme Claerhout, qui fut sans doute atteinte par le train d'atterrissage ou par les roues de l'avion. L'appareil continua de voler pendant une vingtaine de mètres, puis il s'arrêta, l'hélice et le moteur s'enfonçant dans la terre.

Le Parcet de Courtrai a été informé immédiatement de cet accident et MM. Verschuer, procureur du Roi; Moos, juge d'instruction et Demeyer, préfet, se sont rendus sur les lieux.

Le corps de Mme Claerhout a été conduit à la morgue de la commune.

Les assassins d'une encaisseuse devant la Cour d'assises de Hainaut

La Cour d'assises du Hainaut, a commencé à s'occuper, dans son audience de mardi de l'abominable assassinat de M^{lle} veuve Hottelot, née Elodie Jeuniaux, encaisseuse à Mons, qui fut assassinée et dévalisée à Bray, le samedi 4 juillet 1931, puis jetée dans un puits profond de 46 mètres, alors qu'elle était encore vivante.

Les accusés sont les nommés: 1° Florent Lévêque, houilleur, 62 ans; 2° Alphonse Penninck, houilleur, 30 ans et 3° Maria Dewyse, épouse Penninck, ouvrière de fabrique, 34 ans, (ces trois domiciliés à Bray).

Cette audience a été consacrée à l'interrogatoire de Lévêque et de Penninck qui, avec un cynisme révoltant, ont rapporté les circonstances du drame. Avant cela M. le président avait évoqué devant eux toute une série d'attempts qu'ils avaient commis et qu'ils déclarent exécuter ainsi qu'ils l'auraient été en possession d'assez d'argent pour acheter des armes.

Les deux accusés sont d'accord pour reconnaître les circonstances de l'abominable forfait que les amène devant le jury; mais ils rejettent l'un sur l'autre sa préparation et son exécution en s'efforçant de prêter l'un comme l'autre qu'ils sont restés impuissants à empêcher l'autre de tuer M^{lle} Hottelot alors qu'il n'aurait été convenu que de la dévaliser.

M. le président leur a fait justement remarquer que M^{lle} Hottelot était de taille et de force à résister soit à Lévêque soit à Penninck, et que les deux bandits ont dû l'attaquer à deux pour avoir raison d'elle.

Au cours de son interrogatoire, Lévêque a également reconnu que le corps de la victime était encore souillé et chaud quand il l'a emporté avec Penninck, pour aller le jeter dans le puits, ce qui indique que la malheureuse respirait encore quand ils l'ont jeté dans le gouffre profond de 46 mètres.

LA MANIFESTATION FRANCO-AMÉRICAINE DE LUXEUIL



On a commémoré à Luxeuil la fondation de l'escadille La Fayette et une plaque a été apposée sur la façade de l'Hôtel de Ville.

LA MANIFESTATION FRANCO-AMÉRICAINE DE LUXEUIL



On a commémoré à Luxeuil la fondation de l'escadille La Fayette et une plaque a été apposée sur la façade de l'Hôtel de Ville.

«Voici le général, Ford près du bras du président de la République.»